

LE TRI DES EMBALLAGES EN VERRE EN PAYS D'AIX

LE RECYCLAGE DU VERRE, UN BÉNÉFICE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Le recyclage du verre réduit la quantité de CO₂ produit, économise les matières premières et l'énergie. On parvient à une **réduction notable du CO₂** pour différentes raisons :

- Il faut **moins d'énergie pour faire fondre du verre recyclé** que pour faire fondre des matières premières et les transformer en verre.
- L'énergie et les émissions de CO₂ issues de l'extraction et du transport de matières premières sont économisées (**1 kg de calcin utilisé remplace 1,2 kg de matières premières vierges**).
- Recycler le verre **réduit aussi la pollution de l'air de 20 % et la pollution de l'eau de 50 %**.

De plus la **fabrication du verre nécessite l'apport de matières premières telle que le sable**. Or les ressources en sable longtemps considérées comme illimitées sont en réalité de plus en plus réduites et les extractions maritimes menacent les côtes et les écosystèmes.

Enfin, s'il n'est pas trié, le verre est collecté avec les ordures ménagères et enfoui à l'ISDnD de l'Arbois (Centre d'enfouissement du Pays d'Aix) où sa **décomposition mettra plus de 4 000 ans...** et utilise la place réservée aux déchets non recyclables... Dommage pour un matériau recyclable à l'infini s'il est correctement trié !

LE RECYCLAGE DU VERRE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Sur le Pays d'Aix, le verre est collecté dans les **colonnes d'apport volontaire** puis envoyé dans les **usines de recyclage** (OI Manufacturing à Béziers) où il est broyé, puis transformé en calcin. Il est ensuite chauffé à très haute température avant d'être moulé pour faire de **nouvelles bouteilles**.

En 2016 sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, **près de 7 813 tonnes d'emballages en verre ont été collectées**, dont la totalité a été valorisée.

Cela a permis la fabrication de plus de **16,7 millions de nouvelles bouteilles** et de réaliser ainsi une économie de plus de **5 100 tonnes de sable**.

De plus, depuis 2002, la Communauté du Pays d'Aix associe tri sélectif et action caritative, en versant 3,05 euros à la Ligue contre le cancer pour chaque tonne de verre collectée et recyclée.

Sur l'année **2016-2017**, grâce au geste de chacun, la contribution du Territoire du Pays d'Aix s'élève à **23 945 euros**.

Déposé au bon endroit les emballages en verre permettent de faire un geste concret en faveur de la lutte contre le cancer.

En 15 ans de convention avec la ligue ce sont plus de 288 000 euros qui ont été apportés à la Ligue contre le cancer, destinés à l'aide à la recherche, à la prévention et au dépistage ainsi qu'à l'aide aux malades.

DU TRI AU RECYCLAGE

Le tri du verre se fait désormais uniquement en apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

Seuls les emballages en verre doivent être triés, les capsules, les morceaux de porcelaine ou de céramique ne fondent pas dans les fours et se retrouvent inclus dans les nouveaux emballages, ce qui les fragilise et peut conduire à stopper toute une chaîne de production.

Pourquoi ? Tout simplement parce que le verre d'emballage a une composition différente de celle des autres verres, les ampoules électriques, les écrans de télévision ou le verre culinaire, par exemple et que le mélange des différents types de verre rend leur recyclage techniquement difficile, voire impossible.

LES ÉTAPES DU RECYCLAGE

A son arrivée dans le centre de traitement, le verre subit toute une série de tri :

Un premier tri élimine les métaux ferreux ou non-ferreux (acier, aluminium...).

Un tri optique au laser identifie et extrait les matériaux infusibles.

Un soufflage permet d'extraire les éléments légers : les bouchons, le papier.

Le verre est ensuite transformé en calcin, calibré à la demande des verriers pour refaire des emballages en verre.

La seule limite au recyclage du verre est la couleur. En France, la collecte est organisée en mélange et est composée de verre de couleurs différentes : vert, brun, incolore.

Avec ce verre, on ne peut refaire que du verre de couleur. C'est pourquoi un tri complémentaire est effectué, le « **démélange** » qui permet de séparer le verre de couleur du verre incolore, ce qui permet la fabrication de nouveaux emballages de teinte claire.

Plus de renseignements sur notre site : paysdaix.fr ou au 0810 00 31 10

Télécharger votre application.

<http://www.agglo-paysdaix.fr/environnement/dechets/appli-nos-dechets>

